

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
15

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - M. Benoît RINGENBACH - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Luc RIEFFEL - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Conseillers
présents
15

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : /

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

4. Détermination du nombre d'adjoints au maire et fixation de l'ordre du tableau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23.05.2020 fixant à quatre (4) le nombre des adjoints au Maire ;

Vu la délibération de la présente séance du Conseil Municipal (Point 3), relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au maire,

Considérant qu'un poste d'adjoint au maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au maire et de le réduire de quatre (4) à trois (3), de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau Conseil Municipal comme suit :

Maire	Gilles SCHILLINGER
1^{er} adjoint au maire	Christophe SIX
2^{ème} adjoint	Caroline MULLER
3^{ème} adjoint	Daniel BING

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **modifie** le nombre des adjoints au maire et le réduit de quatre(4) à trois (3),
- **promeut** d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
- **fixe**, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	Gilles SCHILLINGER
1^{er} adjoint au maire	Christophe SIX
2^{ème} adjoint	Caroline MULLER
3^{ème} adjoint	Daniel BING

BRUEBACH le 29 novembre 2022

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

